

Délibération n°2019-01-07c2**Réf. Nomenclature « Actes » : 756**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	70
Pouvoirs	13
Votants	83

L'an deux mille dix-neuf, le 7 mars à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 25 février 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

Marilou Padilla-Ratelade est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Christophe Arfeuillère	à	Jean-Pierre Guitard	Jean-Paul Bourre	à	Martine Leclerc
Robert Bredèche	à	Philippe Roche	Danielle Coulaud	à	Jean Stöhr
Sandra Delibit	à	Marilou Padilla-Ratelade	Robert Gantheil	à	Jean Valade
Nathalie Le Gall	à	Jeannine Vivier	Bernard Maupomé	à	Serge Guillaume
Christiane Monteil	à	Pierre Chevalier	Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud
Jean Robineaux	à	Laurence Boyer	Catherine Lartigaut	à	André Alanore
Christine Rougerie	à	Joël Pradel			

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Michel Bourzat (Raymonde Fayette) ; Daniel Caraminot (René Lacroix) ; Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich) ; Didier Pénéoux (Gérard Loche).

- **Élus absents et non-représentés :**

Françoise Béziat ; Jean-Pierre Bodeveix ; Jean-Marc Bodin ; Christine Da Fonseca ; Geneviève Disdero ; Marc Fournand ; Pierre Fournet ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Chantal Guivarch-Paisnel ; Cécile Martin ; Dominique Miermont ; Gérard Moratille ; Daniel Poigneau ; Marc Ranvier ; Jean-Pierre Saugeras ; Nelly Simandoux ; Jean-Michel Taudin.

Demande de subvention au titre de la DETR 2019 – priorité n°2b – Construction de locaux techniques, sanitaire et social pour l'aire d'accueil des gens du voyage

Le président rappelle au conseil que le décret n°2001-569 du 29 juin 2001 relatif aux normes techniques applicables aux aires d'accueil des gens du voyage prévoit qu'elles comportent des blocs sanitaires, intégrant au moins douche et WC. Chaque place de caravane doit être dotée d'un accès aisé aux équipements sanitaires ainsi qu'à l'alimentation en eau potable et à l'électricité.

Le projet prévoit l'implantation de six blocs sanitaires, soit un pour deux emplacements, comprenant deux douches, deux wc et de deux espaces cloisonnés équipés d'éviers et de plans de travail.

Ces bâtiments communautaires dans leur fonction « sanitaire » seront la première marche vers une amélioration des conditions de vie.

L'enveloppe financière est fixée à 378 500 € HT pour réaliser ces locaux.

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
DETR	157 500 €	45,00 %
Participation du demandeur : autofinancement	221 000 €	55,00 %
TOTAL	378 500 €	100,00%

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de création de bloc sanitaire pour le projet d'aire d'accueil des gens du voyage pour un montant de 378 500 € HT ;
- **DEMANDE** à monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) « construction de locaux techniques, sanitaires et social », au taux de 45 % soit une subvention sollicitée de 157 500€ ;
- **AUTORISER** le président à signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité	
Votants	83
Pour	83
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,

À Ussel, le 7 mars 2019

Le président,

Pierre Chevalier

